

## Traité Baba Batra

## Michna 2 - Chapitre 8

םֶדֶר נְחָלוֹת כָּךְ הּוּא: (בְּמִדְבַּר כז,ח) "אִישׁ כִּייָמּוֹת וּבֵן אֵין לוּ, וָהַעְבַרְתֶּם אֶת נַחְלָתוֹ לְבִתּוֹ". הַבֵּן קוֹדֶם לַבַּת, בָל יוּצְאֵי ְיֵרֵכוֹ שֶׁלַבֵּן קוֹדְמִין לַבַּת. וְכָל יוּצְאֵי ְיַרֵכָּה שֶׁלַבַת קוֹדְמִין לָאַחִים. הָאַחִים קוֹדְמִין לַאְחֵי הָאָב, כָל יוּצְאֵי ְיִרֵכוֹ קוֹדְמִין הַאָּב. זֶה הַכְּלָל: נָל הַקּוֹדֵם בַּנַחֲלָה, יוֹצְאֵי ְיִרֵכוֹ קוֹדְמִין.

Voici l'ordre des héritages : « si un homme meurt sans laisser de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille ». Un fils passe avant une fille et tous les descendants du fils ont priorité sur la fille. Une fille passe avant les frères [du défunt] et les descendants de la fille ont priorité sur les frères. Les frères passent avant les frères du père, les descendants des frères ont priorité sur les frères du père. Voici la règle : si un individu en vue d'un héritage passe avant un autre, ses descendants ont [également] priorité sur l'autre. Mais le père a priorité sur tous ses descendants.



## Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions